

Communiqué à destination des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur le projet porté par la DAE d'un

« Système de Management de l'Énergie – Outil de suivi des fluides (OSF) »

Dans la continuité des actions de la Direction des Achats de l'Etat* (DAE) en matière de performance énergétique et suite aux marchés d'électricité et de gaz auxquels de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont adhéré, la DAE souhaite poursuivre et proposer de nouvelles actions en matière de maîtrise des dépenses énergétiques.

A cet effet, elle relance, en lien avec France-Domaine, son projet de « Système de Management de l'Énergie – Outil de suivi des fluides (OSF) ».

Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Amue et deux représentants d'établissements du réseau des économes de flux de l'ESR « écoflux » (le Muséum national d'histoire naturelle et l'université de Reims Champagne-Ardenne) participent au groupe de travail interministériel, mis en place à cet effet par la DAE en mars 2016.

A ce jour l'offre de la DAE intégrerait :

- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Management de l'énergie »,
- une prestation de télé-relève permettant d'automatiser la récupération des données de consommation,
- l'acquisition, le paramétrage et la maintenance d'un outil de suivi des fluides,
- une certification SME.

Elle permettrait ainsi aux établissements d'améliorer leur connaissance et pilotage des consommations énergétiques. Ce dispositif s'inscrit dans la continuité des outils de suivi patrimonial mis en place par l'Etat en 2016, tel le Référentiel Technique ESR et l'Outil d'Aide au Diagnostic (OAD) de France-Domaine, qui devrait être interfacé avec le logiciel OSF.

Deux réunions interministérielles de « sourcing » se sont tenues les 15 et 25 mars, afin de rencontrer des entreprises intervenant sur ce segment d'activité, avec pour objectif d'affiner le besoin qui sera exprimé dans le cadre de la consultation pour l'attribution d'un marché interministériel.

Le calendrier prévisionnel prévoit le lancement de la consultation en accord-cadre à la rentrée de septembre et la DAE ambitionne à ce stade de pouvoir disposer d'une offre plurielle et opérationnelle au 1^{er} trimestre 2017. Sur le plan financier, le coût pour le déploiement d'un tel dispositif, ainsi que ses éventuelles prises en charge, sont en cours d'évaluation par la DAE et France-Domaine.

Nous vous tiendrons informés prochainement de l'avancée du projet et de ses modalités de mise en oeuvre.

*La direction des achats de l'Etat (DAE) a été créée le 3 mars 2016 par décret n° 2016-247 au sein du ministère des finances, le Gouvernement ayant la volonté de renforcer la gouvernance des achats de l'Etat. Cette direction prend la suite du Service des achats de l'Etat (SAE).